



AC N° 2023 - 07 - 008

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 20/12/2023

Le Conseil d'administration du CCAS du CENTRE D ACTION SOCIALE ET COMMUNALE régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 20 décembre 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

#### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

RPT08-tarifs-pass-seniors

#### **Présents :**

Madame LUGUET Pascale **Présidente**

Madame MANDEIX Catherine **Vice-Présidente**

Madame FRECHET Christine **Déléguée**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie **Membres élues**

Monsieur BRU Philippe, Monsieur BACHOWSKI Jean Claude, Monsieur FAINZANG Bernard

#### **Membres désignés**

#### **Absents excusés :**

Madame GONZALO Anne (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine)

Monsieur BEAUMONT Stéphane (absent excusé), Madame BASSI DONNEFORT

Florence (absente excusée), Monsieur NADAU Régis (absent excusé), Madame

BENFAKIR Dalhila (absente excusée), Madame COPPOLA Hélène (absente excusée),

Madame IZQUIERDO Nathalie (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	010
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	01

AC N° 2023 - 07 - 008

Rapporteur : Madame Nicole PERTHUIS

## **I - Exposés des motifs**

Le Projet « PASS Séniors », **PA**rtage-**S**olidarité-**S**écurité **S**éniors, est un projet qui a pour objectif de répondre à la problématique de l'isolement de la personne âgée qui ne cesse de se majorer notamment en raison d'une précarité sociale et économique grandissante. La baisse de l'autonomie et des revenus sont des facteurs accélérant l'isolement social. Sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, les personnes âgées ont pu exprimer un sentiment de solitude qui s'intensifie selon l'étude réalisée par l'association « petits frères des pauvres » et le CSA en 2021 : 35% des plus de 60 ans en 2021 contre 29% en 2017.

Le PASS Séniors a pour objectif de répondre à cet isolement en proposant aux personnes de plus de 65 ans de s'inscrire auprès de la MARPA sur simple appel téléphonique pour venir déjeuner et partager les activités et animations proposées.

Afin d'offrir à chacun une bonne intégration et un accompagnement de qualité, le nombre de personnes extérieures accueillies ne dépassera pas 5 par jour. Les personnes à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion pourront être prises en charge à leur domicile à l'aide d'un véhicule adapté.

La journée type pourrait se présenter de la façon suivante :

11h00 : Début de la prise en charge des usagers à domicile.

12h00 : Repas

13h15 : Séances détente et relaxation (individuel ou avec l'animatrice, au choix de l'utilisateur)

14h30 : Animation collective au sein des locaux ou en extérieur

16h00 : Goûter

17h00 : Début du retour des usagers à domicile

Le PASS Séniors pourrait être opérationnel dès janvier 2024.

Les tarifs de référence ci-après ont été étudiés pour permettre à chacun quels que soient ses revenus de pouvoir bénéficier de ce nouveau service :

<b>Tranches de quotient familial</b>	<b>Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>
<b>Inférieur ou égal à 500 €</b>	<b>0.92 €</b>
<b>Entre 500,01 et 800 €</b>	<b>1.84 €</b>
<b>Entre 800.01 et 1 100 €</b>	<b>2.76 €</b>

AC N° 2023 - 07 - 008  
Rapporteur : Madame Nicole PERTHUIS

---

Entre 1 100.01 et 1 500 €	3.68 €
---------------------------	--------

---

Supérieur à 1 500 €	4.60 €
---------------------	--------

---

NB : les tarifs seront réactualisés chaque année au 1<sup>er</sup> juillet selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Ces tarifs s'entendent pour les personnes résidant sur la commune de Boé. Ces tarifs sont forfaitaires, ils comprennent le déjeuner, le goûter, la participation aux activités et le transport si nécessaire.

## **II - Considérants et références juridiques**

Vu l'avis du bureau municipal,  
Vu l'avis de la commission solidarité, handicap et personnes âgées,

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE**

**ABSTENTION(S) :**

**VALIDER** : le projet de PASS Séniors tel que présenté ci-avant,

**DIRE** : que les tarifs ci-avant seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Madame Aline TRUILHE

Mme Pascale Luguët